Nailloux
vivre Lauragais

Gestion du domaine public

DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE

***Cette demande devra être déposée en mairie par l'entreprise exécutant les travaux au plus tard 15 jours avant le début prévu de leur exécution**. Si ce délai n'est pas respecté ou si le dossier est incomplet, la demande vous sera retournée et les travaux devront être reportés.*

Présentée par : .....
Demeurant à : .....
Mail : .....
Tél : .....
Fax : .....

Pour exécuter des travaux de : .....
Situés : ❑ en agglomération ❑ hors agglomération
Sur la voie : ❑ communale ❑ départementale N° :

Adresse travaux : .....

Autorisés par : ❑ la permission de voirie n° : ..... en date du : .....
au nom de : .....
❑ l'autorisation d'urbanisme n° : ..... en date du : .....
au nom de : .....
❑ autres : .....

Conditions de circulation souhaitée pour l'exécution des travaux

❑ limitation de vitesse
❑ stationnement interdit
❑ circulation alternée
- ❑ par feux
- ❑ par panneaux B 15 – C 18
- ❑ manuellement par piquets K 10

❑ route barrée
❑ déviation

Période des travaux du ..... au .....

A : ..... Le : .....

(signature)

Document interne

Cet imprimé doit être adressé en **deux exemplaires** à la Mairie de la commune où sont situés les travaux pour lesquels la demande est formulée.
Pièces à joindre obligatoirement : un plan de situation ou un extrait du plan cadastral en deux exemplaires permettant de localiser aisément les travaux (échelle 1/1000 à 1/2500) par rapport à des limites nettement identifiables (emprise de rues dénommées, constructions, bâtiments publics, etc…)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Transmis avec Avis favorable Observations :
Avis défavorable

A : ..... Le : .....

Le Maire,

Document Interne